



l'écho

du bigorneau



LETTRE D'INFORMATION

du réseau national pour une pêche à pied récréative durable

Edito

Les derniers numéros de cette lettre d'information ont été consacrés au bilan des quatre dernières années durant lesquelles le projet Life Pêche à pied de loisir s'est déployé sur les côtes françaises. Même si certaines actions continuaient encore en ce début d'année et que certains éléments de ce bilan continuent d'évoluer, ce numéro de l'écho du bigorneau sera celui du futur. Après avoir regardé vers l'arrière et constaté l'ampleur du travail réalisé, il est temps de se tourner vers l'avenir et de préparer la suite. Ce travail, les partenaires du projet Life et les membres du réseau national pour une pêche à pied durable l'ont déjà entamé depuis l'an dernier : des plans locaux d'actions ont été écrits pour détailler les actions à maintenir ou développer, les outils de communication sont largement partagés et le réseau continue de se renforcer et se structurer, avec même une nouvelle identité.

Adrien Privat,
CPIE Marennes-Oléron

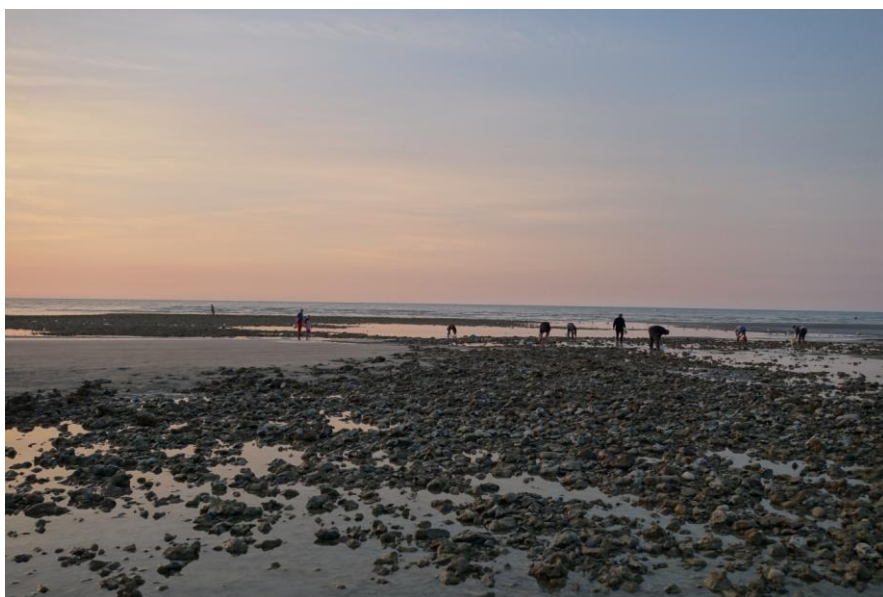
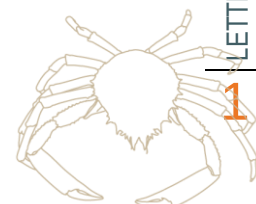


Photo : Antoine Meirland

Sommaire

Littorea : un réseau national pour une pêche à pied récréative durable.....	Page 2
Des outils de communication à disposition	Page 3
Droits d'auteur et licences libres	Page 5
Les plans locaux d'action	Page 5
Contacter le réseau Littorea	Page 7
Les tuyaux du bigorneau	Page 7
L'agenda	Page 8
Nouvelles réglementaires	Page 8

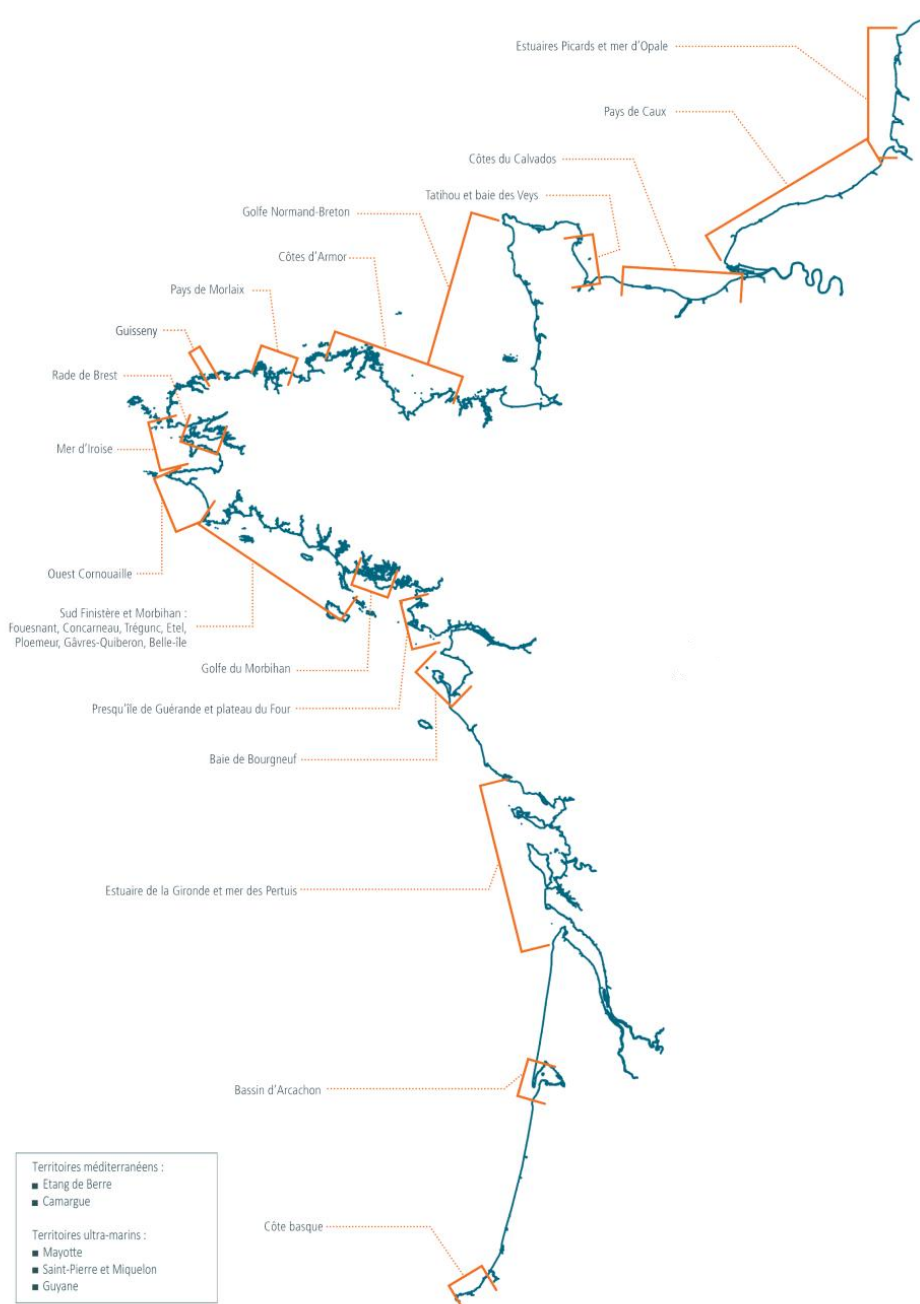


Littorea : Un réseau national pour une pêche à pied récréative durable

Le réseau national pour une pêche à pied récréative durable, déjà à l'origine du Life PAPL, a été renforcé par la mise en œuvre de ce projet. Le nom du réseau est désormais simplifié en « réseau Littorea » pour s'assurer une meilleure visibilité. Cette orientation a été validée lors du dernier Comité de pilotage du Life PAPL au Teich (bassin d'Arcachon) fin mars 2017.

Avec l'appui de l'Agence française pour la biodiversité (anciennement l'Agence des aires marines protégées) et de la Fondation de France, le réseau Littorea, déjà bien implanté, sera animé principalement par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature jusqu'en 2020. Certaines missions complémentaires seront assurées par la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, anciennement la FNPPSF).

Carte : A. PRIVAT, CPIE Marennes-Oléron



Des outils de communication à disposition

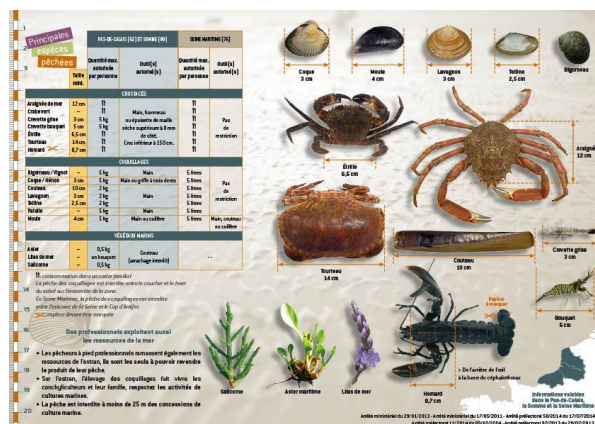
Divers supports de communication et de sensibilisation ont été déployés sur tous les territoires pilotes du projet Life PAPL : panneaux d'information à l'entrée des sites, réglettes de pêche ou dépliants d'informations.

Afin de construire une identité commune liée au projet et des repères visuels pour les usagers, une charte graphique nationale a été mise en place et portée par tous les partenaires du projet. Elle a vocation à accompagner le réseau Littorea pour les prochaines années. Une maquette respectant cette charte a donc été conçue pour chaque outil puis adaptée aux spécificités locales des territoires.

L'ensemble des supports de communication répondent tous au même objectif : promouvoir une pêche durable en sensibilisant au respect de la réglementation et en informant sur les bonnes pratiques. Les principales rubriques de ces supports sont la réglementation, la santé et la sécurité, les milieux et les habitats fragiles, les bonnes pratiques de pêche et les contacts utiles.

Information sur la réglementation et les bonnes pratiques

Les dépliants trois ou quatre volets ont été édités à plus de **500 000 exemplaires** au cours du projet.



Maquette d'un dépliant (conception: Y. SOUCHE, Agence des aires marines protégées)

Les réglettes de pêche à pied, pour mesurer et trier sa pêche

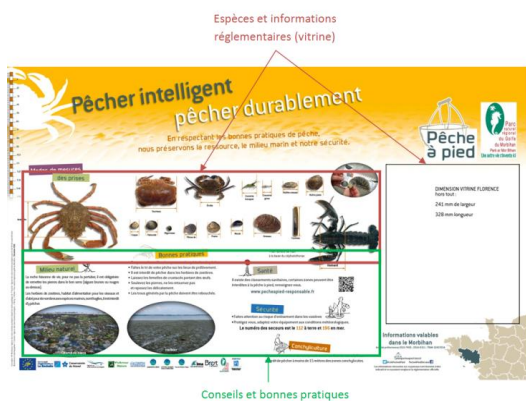
Principalement distribuées lors des marées de sensibilisation sur le terrain, elles sont aussi disponibles sur demande dans les structures relais partenaires comme les offices de tourisme. Plus de **200 000 réglettes** ont été éditées et distribuées dans le cadre du projet.



Réglette « en T » et réglette « à trous » (conception : Y.SOUCHE, Agence des aires marines protégées)

Photo M. PINEL et C. DUMAS,
Agence des aires marines protégées





Maquette d'un panneau d'information du Life PAPL (conception : Y. SOUCHE, Agence des aires marines protégées)

Les panneaux d'informations

Les panneaux d'informations pour les usagers sont situés aux principaux accès des sites de pêche. La mise en place de ces panneaux a été effectuée en concertation avec l'ensemble des acteurs du projet et l'accord des services de l'État et des collectivités concernés.

De nombreux territoires ont opté pour un affichage évolutif de la réglementation sous une vitrine afin de pouvoir la remplacer en cas de changement.

Les visuels des panneaux sont adaptés par région et par type d'estran présent sur la commune. Certains territoires ont fait également le choix d'informer sur les habitats fragiles à respecter sur le site de pêche. Fin 2016, **129** panneaux étaient déjà installés, le nombre final de panneaux devrait dépasser **200** en 2017.



Photo R. COZ, Agence des aires marines protégées

Panneau d'information à l'entrée d'un site de pêche

Supports pédagogiques

Une exposition itinérante sur la thématique de la pêche à pied de loisir contenant 7 volets (milieux, histoire de la pêche à pied, bonnes pratiques...), des vidéos pédagogiques et des kits de formations (guides espèces et habitats, cahiers réglementaires...) sont mis à disposition des structures souhaitant promouvoir la pêche à pied responsable : écoles, associations, offices de tourisme, structures de médiation à l'environnement, etc.



Kakemonos de l'exposition itinérante (conception : Y. SOUCHE, Agence des aires marines protégées)

Conditions de mise à disposition des supports de communication

L'ensemble des supports de communication conçus dans le cadre du projet ont vocation à être partagés et adaptés aux pratiques de chaque territoire. Jusqu'en septembre 2017, une reproduction ou réédition des outils existants est possible en contactant l'équipe projet. Des maquettes modèles (fichiers graphiques) modifiables et respectant la charte graphique seront disponibles courant 2017 sur le site internet www.pecheapied-loisir.fr. Compte-tenu du respect des droits d'auteurs sur les différents supports, il sera néanmoins nécessaire d'accepter les licences libres conditionnant l'utilisation, la reproduction ou la modification des supports originaux.

Droits d'auteur et licences libres

Les Licences Creatives Commons sont des licences permettant de contrôler les conditions de réutilisation d'une œuvre. Elles permettent à la fois la protection des droits de l'auteur d'une œuvre artistique et la libre circulation du contenu de cette œuvre.

Elles se composent d'un paramètre obligatoire et de trois paramètres accessoires :



Attribution (BY): toutes les licences Creative Commons rendent nécessaire l'attribution de(s) l'auteur(s).



Pas d'utilisation commerciale (NC): autorise la diffusion et la modification pour toute utilisation autre que commerciale.



Partage dans les mêmes conditions (SA): toute diffusion, reproduction ou modification doit se faire sous la même licence. Si quelqu'un en reprend, ne serait-ce qu'une partie, l'ensemble de son œuvre devra utiliser la même licence Creative Commons.



Pas de modification : l'œuvre pourra être reproduite et diffusée en l'état, sous la même licence, mais pas modifiée.

La combinaison de ces 4 paramètres crée 6 licences différentes (auxquelles s'ajoute une licence « CC-Zéro » ne donnant aucune limite à la réutilisation de l'œuvre) parmi lesquelles l'auteur choisit la plus adaptée à la diffusion de son œuvre tout en préservant les droits qu'il souhaite. Ces licences ne retirent jamais le droit d'auteur et ce dernier peut toujours négocier une utilisation plus libre de son œuvre par un tiers.

Certaines de ces licences ont déjà été discutées par les acteurs du projet et adaptées aux productions suivantes :

Données de suivis écologiques et d'activité, acquises durant le projet



Support de sensibilisation tels que dépliants, affiches, expo, panneaux, illustrations, etc.



Support de sensibilisation tels que les réglettes.



Les plans d'actions locaux

« Plans d'actions locaux » Kesako ?

L'objectif d'un plan d'actions local est de pouvoir identifier les enjeux relatifs à la pratique de la pêche à pied de loisir et de décrire les actions potentielles à maintenir ou à mettre en place après le projet Life PAPL.

Ils s'appuient pour se faire sur le bilan des données acquises sur le terrain (rapports de diagnostic) et sur les avis, recommandations et suggestions recueillis lors des comités locaux de concertation.

Et ça s'adresse à qui ?

À tout le monde bien sûr. Mais leur déclinaison doit être pensée en fonction du territoire, des outils de gestion existants et, plus largement, des directives nationales.

Il existe différents cas de figure où des « outils » et instances d'un territoire permettent d'appuyer la mise en place du plan d'actions local :

- Sites Natura 2000 dotés d'un document d'objectifs ou non, parcs naturels marins dotés d'un plan de gestion ou non, réserves naturelles, parcs naturels régionaux avec partie marine, etc.
- Outils de programmation ou d'aménagement : SAGE, SDAGE, SCOT avec volets littoraux, mise en place des SRADDET.
- Instances locales : comité départemental de suivi de la pêche de loisir, CLE, etc.

Mais les plans d'actions locaux peuvent aussi s'adresser à des territoires où aucun de ces outils n'est pertinent, mais pour lesquels existent une envie et une volonté des différentes parties prenantes locales de poursuivre les actions engagées.

Comment construire un plan d'actions local ?

Exemple de Saint Jacut-de-la-Mer

Saint-Jacut-de-la-Mer est un site Natura 2000 qui disposera bientôt d'un document d'objectif. Un groupe de travail composé des acteurs locaux impliqués dans le projet a identifié deux enjeux principaux : la gouvernance des sites et les herbiers de zostères naines.

Chaque enjeu est lié à un objectif à long terme : soit, pour l'enjeu « herbier », atteindre le bon état écologique de l'herbier de zostères naines. Lui-même soutenu par des objectifs opérationnels à

moyen terme : connaissance de l'habitat herbier par les usagers, fréquentation par les pêcheurs à pied et faire adopter des pratiques de pêche respectueuses.

Les objectifs reposent finalement sur des actions concrètes de différents types (communication, acquisition de données, actions réglementaires, ...) qui seront réalisées par les partenaires locaux et s'inscriront dans la continuité des actions menées dans le Life.

Ce plan d'actions local permet de se projeter sur les cinq prochaines années, mais selon les résultats de la concertation, le pas de temps peut être adapté pour répondre au mieux aux enjeux. Dans la construction des plans d'actions, il est donc parfaitement envisageable de prévoir une révision tous les 3, 5, 10 ou même 15 ans par exemple.



Photo K. DEDIEU, Agence des aires marines protégées

Comité local de concertation de Granville

Contacter le réseau Littorea

À partir de mi-2017, les animateurs du réseau Littorea sont Jean-Baptiste Bonnin au CPIE Marennes-Oléron (05 46 47 61 85, contact@iodde.org) et Franck Delisle à VivArmor Nature (02 96 33 10 57, franck.delisle@vivarmor.fr). N'hésitez pas à les contacter. Le cas échéant, ils vous mettront en contact avec les personnes les plus à même de vous répondre.

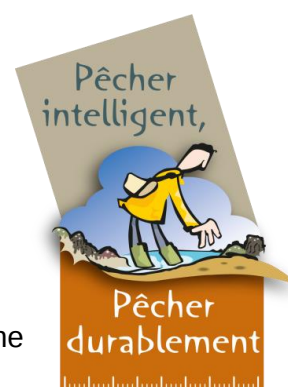
Vous pouvez retrouver l'actualité du réseau Littorea sur:

Facebook <https://fr-fr.facebook.com/PêcheAPIedDeLoisir/>, Twitter <https://twitter.com/lifepecheapied> et dès septembre sur le site internet du projet Life Pêche à pied de loisir www.pecheapied-loisir.fr.

Les tuyaux du bigorneau !



Selon le territoire et les thématiques qui le concernent, chaque acteur de la pêche à pied de loisir peut se tourner dès maintenant vers une structure à même de l'appuyer dans la mise en place de ses actions. Que ce soit pour créer un diagnostic de l'activité, des habitats soumis à pression de pêche ou des gisements, pour créer les outils de sensibilisation les plus adaptés, pour chercher des financements, pour mettre en place une concertation locale ou fédérer de nouvelles structures autour de la thématique.



Structure en charge de l'animation du réseau Littorea par zone géographique :

VivArmor Nature	De la frontière belge au nord de la Loire
CPIE Marennes-Oléron	Du sud de la Loire à la frontière espagnole, le littoral méditerranéen et l'outre-mer
FNPP	National
AFB	National

Structure en charge de l'animation du réseau Littorea par thématique :

Communication, diffusion, représentation	CPIE Marennes-Oléron	VivArmor Nature	FNPP	AFB
Appui aux opérateurs locaux	CPIE Marennes-Oléron	VivArmor Nature	FNPP	AFB
Gestion et amélioration des supports techniques et pédagogiques	CPIE Marennes-Oléron	VivArmor Nature		
Organisation d'actions nationales mobilisant le réseau (comptages)	CPIE Marennes-Oléron			
Organisation des rencontres nationales (prochaine en 2018)		VivArmor Nature		
Veille sur la thématique de la pêche à pied de loisir		VivArmor Nature		
Edition du guide des bonnes pratiques et articles dans revue Pêche Plaisance			FNPP	
Appui aux suivis participatifs des palourdes			FNPP	

L'agenda



Photo M. BOGGIA - CPIE
Marennes Oléron

Comptage national

23 Août 2017

Ne ratez pas le comptage de l'été ! Et ne prenez pas de coup de soleil !

Site internet

Juillet 2017

Le site internet Pêche à pied de loisir tant attendu est en ligne, retrouvez nous sur pecheapied-loisir.fr/

Les nouvelles réglementaires

Arrêté du 2 juin 2017 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en région Pays de la Loire pour les coquillages, échinodermes et vers marins

[Lire en ligne : <http://www.pecheapied-loisir.fr/wp-content/uploads/20170602AP.pdf>]

Arrêté du 6 juin 2017 réglementant la pêche maritime à pied de loisir des coquillages et des araignées dans le département de la Charente-Maritime (à compter du 1 janvier 2018)

[Lire en ligne : <http://www.pecheapied-loisir.fr/wp-content/uploads/20170606AP.pdf>]

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Adrien Privat > CPIE Marennes-Oléron – Franck Delisle > Vivarmor Nature– Gaëlle Quemmerais-Amice, Margaux Pinel, Gérald Mannaerts > Agence française pour la biodiversité.

Plus d'infos sur : www.pecheapied-loisir.fr



Le projet Life Pêche à pied de loisir financé par la Commission européenne accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin et le maintien de leurs pratiques.

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Conservatoire
du littoral

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



**VivArmor
Nature**

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des
Équipements Maritimes des Pays de la Loire
Art. L.932-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime



MARENNES-OLÉRON



LITTORAL BASQUE
EUSKAL ITSASBAZTERRA



Pays de Morlaix-Trégor

ima
Institut des Milieux Aquatiques

Bré
MÉTROPOLE

**Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan**
Park ar Morbihan
Une autre vie s'invente ici

FNPP
Fédération Nationale
de la Pêche et des
Pêcheurs